



**COMITE LIMOUSIN
DE TAROT**

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION du 2 juillet 2011

PRESENTS : Alain CHIQUET, Jean-Louis DELL'ANNA, Michèle DELL'ANNA, Thierry LARROQUE, Dominique LEFEVERE, Alain MEYRAUD

EXCUSES : Denis GIMENO, José MENIS et Didier PRADEAU.

Début de la réunion 10 h 00 suivie de la réunion des présidents de club à 11 h 00

Ordre du Jour : Composition du bureau
 Commissions
 Prix des licences
 Questions diverses

Le bureau : Thierry LARROQUE se représente et devant l'absence d'autre candidat, il est réélu à l'unanimité au poste de Président.

Il en est de même pour le poste de Secrétaire et de Président de la CCR.

Le nouveau bureau reste donc identique à l'année précédente.

Les commissions : **CCR** – Président Dominique LEFEVERE
 Membres Denis GIMENO – Thierry LARROQUE

Communication – Thierry LARROQUE (Corrèze),
 Alain CHIQUET (Haute-Vienne et Creuse)
 Didier PRADEAU (Site internet du Comité du Limousin)

Discipline – Président José MENIS
 Membres Alain CHIQUET, Jean-Louis DELL'ANNA
 Denis GIMENO et Didier PRADEAU.

Les licences : Le prix des licences est inchangé. 1^{ère} série 30,00 €, 2^{ème} série 27,00 €, 3^{ème} série 25,00 €, 4^{ème} série et création 15,00 €, junior (- 18 ans) gratuit.

Le club de Mende paiera ses licences selon le tarif mais une place leur sera réservée pour le libre de Pontarlier, charge pour eux de choisir le mode de qualification, sur un ou plusieurs tournoi (challenge).

Les championnats : Utiliser le bordereau d'inscription à faire parvenir à Alain CHIQUET avec le paiement dans un délai de 9 jours avant le jour de la compétition afin de bénéficier de la remise de 8€.

Le montant de l'inscription pour chaque championnat est de 20,00 € par joueur avec une remise de 8,00 € si l'inscription se fait avec le paiement dans les 9 jours qui précèdent le jour de la compétition.

En fin de saison et afin de faciliter les calculs, 3,00 € par participant hors Haute-Vienne aux différents championnats seront reversés par le comité à la caisse de péréquation.

Les clubs de la Haute-Vienne organisateurs d'un championnat verseront à la caisse de péréquation la somme de 1,00 € par joueur si le repas est pris à l'extérieur ou 1,50 € si le repas est organisé par le club.

Les défraiements pour les qualifiés aux championnats de France seront calculés uniquement sur le nombre de participation aux concours (8) de la coupe du limousin (libre et duplicate) soit :

- individuel : 15,00 € par concours soit une possibilité de 120,00 € au maximum
- équipe : 11,00 € par concours soit une possibilité de 88,00 € au maximum

Au vue du déficit, il n'y aura pas de défraiement supplémentaire pour les licenciés au Comité.